



# EAU ET ASSAINISSEMENT



A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,  
la communauté de communes Bugey-Sud devient  
votre interlocuteur pour la gestion de l'eau  
et de l'assainissement.

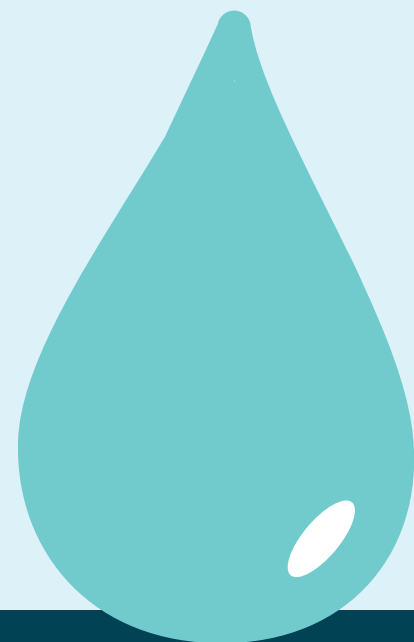
T. 04 28 38 44 81 (24h /24, 7j /7)

[regiedeseaux@cbugeysud.com](mailto:regiedeseaux@cbugeysud.com)



Portail abonné :  
<https://eau.cbugeysud.com>

Consommation d'eau,  
facture d'eau, démarches



Dois-je changer ou relever mon compteur d'eau ?  
NON, aucune intervention sur le compteur n'est  
nécessaire.

Y a-t-il des démarches administratives à faire ?  
NON, aucune démarche administrative n'est à faire.

Qui va m'adresser mes prochaines factures ?

- Si votre commune était avec un opérateur privé, votre délégataire (SOGEDO, SAUR ou AQUALTER) continuera de vous facturer jusqu'au terme de son contrat.
- Si votre commune assumait la compétence eau et/ou assainissement, la communauté de communes Bugey-Sud assumera désormais la facturation.



Accueil du public : 68 rue Antoine Lavoisier - 01300 Belley  
Ecrivez-nous : 34, Grande Rue - CS 87071 - 01301 Belley Cedex

Pour en savoir + [www.cbugeysud.com](http://www.cbugeysud.com)



**BUGEYSUD**  
Communauté de communes